

Modalités

- Un spécimen de chèque doit être annexé à ce formulaire avec, au recto, la mention « ANNULÉ » ainsi que le nom de l'organisme et le numéro d'entreprise.
- L'institution financière doit être située au Québec.
- Un avis de dépôt vous sera transmis.
- Si l'institution financière avise le Conseil des arts et des lettres du Québec d'une modification aux renseignements bancaires, les versements pourraient être déposés dans le nouveau compte.
- Si nous ne pouvons pas déposer le versement dans le compte, nous vous enverrons un chèque par la poste à l'adresse qui figure dans notre dossier.
- Afin d'interrompre le service de dépôt direct ou pour de l'information supplémentaire concernant ce service, veuillez communiquer avec le service des ressources financières du Conseil des arts et des lettres du Québec au :
 - Québec : 418 528-2380
 - Sans frais : 1-800-897-1707
 - Télécopieur : 418 528-2327
- Le Conseil des arts et des lettres du Québec n'est pas responsable des problèmes qui pourraient se présenter si vous fournissez des renseignements incomplets ou inexacts.